



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION
N°2023-06-DEL-240

OBJET :

SIGNATURE D'UNE
CONVENTION
RELATIVE A LA MISE
A DISPOSITION D'UN
AGENT DU CIG POUR
DES MISSIONS
FACULTATIVES DE
CONSEILS JURIDIQUES
NON STATUTAIRES

RAPPORTEUR :

M LE MAIRE

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/
REPRESENTES : 33

VOTANTS : 33

Le 09 JUIN 2023 à 9H30, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 1^{er} JUIN 2023
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Stéphane FRANCOIS-LUBIN remplace Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT,

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL donne pouvoir à Madame Catherine EVANO, Monsieur Pascal GILLES donne pouvoir à Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Fabien TANTI donne pouvoir à Madame Françoise POIRRIER, Madame Valérie LENORMAND donne pouvoir à Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Fernando MENDES donne pouvoir à Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Souad BENDJEDDOU donne pouvoir à Madame Line WENZEL, Monsieur Christophe MARGAT donne pouvoir à Madame Frédérique MAHER, Monsieur Hakan KARACIGER donne pouvoir à Monsieur Philippe DA-RIN, Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Madame Pamela BUQUET-MAIRE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Jonas MAURY, Madame Anne LAPORTE donne pouvoir à Madame, Madame Fabienne TANTI donne pouvoir à Monsieur Cyrille ARZEL.

EXCUSÉ(S): 0

ABSENT(S):0:

OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CIG POUR DES MISSIONS FACULTATIVES DE CONSEILS JURIDIQUES NON STATUTAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L452-40 et L452-44,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU le projet de convention,

VU l'avis rendu par la commission aménagement, travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable dans sa séance du 22 mai 2023,

CONSIDERANT que le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) propose aux collectivités une prestation de mission de conseil juridiques non statutaire afin d'intervenir en droit de la commande publique, droit administratif, droit des propriétés publiques, droits des propriétés intellectuelles, droit de l'environnement afin que la collectivité bénéficie d'un appui administratif et juridique dans le cadre d'activités annexes qui apparaissent comme des prolongements des missions précitées,

CONSIDERANT les besoins de la commune en la matière,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré à la majorité, avec 19 voix pour, 8 voix contre et 6 abstentions (pour : Cédric AOUN, Valérie LEFUEL-DUVAL, Catherine EVANO, Philippe DA-RIN, Hakan KARACIGER, Françoise POIRRIER, Fabien TANTI, Fernando MENDES, Fabienne TANTI, Christophe MARGAT, Gilles GAILLARD, Pascal GILLES, Gil GOMES, Frédérique MAHER, Cyrille ARZEL, Christèl DIDIERJEAN, Julien SAUVE, Jonas MAURY, Melody SENAT; contre : Yvon ROSCONVAL, Ahcène MEBARKI ; Sophie KERIGNARD, Anne LAPORTE, Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Line WENZEL, Hassan AHSSAKOU, Souad BENDJEDDOU; abstention : Bérengère VOILLOT, Marc FONTAINE, Valérie LENORMAND, Paméla BUQUET-MAIRE, Florent BEQUIGNON, Amandine BENOIST).

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne (CIG) et toutes pièces de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération, pour une mission de conseil en :

- droit de la commande publique,
- droit administratif, droit des propriétés publiques,
- droit des propriétés intellectuelles,
- droit de l'environnement

ARTICLE 2 : DE PRECISER que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de cette convention seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.



Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

Accusé de réception en préfecture
07/02/2023 17:06:24
Date de réception préfecture : 15/06/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible d'être contesté devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel :